

# VOLET MOBILITÉ DU PROJET EBRA SERVICES

Ce matin, Valérie Noël, assistée de Delphine Manzano, DRH *ERV*, Rémy Ramstein, directeur technique et Laurent Couronne, DG *ADN*, a livré sa vision de l'évolution sur la mobilité dans le projet *Ebra Services*, par rapport à son projet initial.

Avant cela, **la FILPAC-CGT est restée ferme sur son totem : pas de mobilité imposée pour les salariés qui subissent une rupture de contrat de travail avec leur éditeur.** Elle a aussi fait la demande à la direction de produire par écrit le plan de formation, l'organisation fonctionnelle d'*Ebra Services* et tous les éléments qui permettront aux salariés licenciés d'envisager concrètement un avenir professionnel dans cette nouvelle société. La CGT a également demandé un éclaircissement sur la rupture des contrats de travail. Valérie Noël a confirmé un PSE dans lequel les 386 postes seront supprimés. Les salariés recevront une lettre de licenciement avec proposition de reclassement dans *Ebra Services* ou sur les postes ouverts au sein des entreprises du groupe *Crédit Mutuel*. Elle a précisé que pour les plus de 57 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2021) elle enclencherait un plan de départs volontaires pour lequel seront appliquées les mesures déjà négociées par les accords signés dans les différentes entreprises (PSE au *RL* et à *L'Alsace*, PDV dans les autres titres), en accompagnant les salariés jusqu'à 62 ans, s'engageant à trouver une solution pour ceux à qui il manquerait des trimestres validés et cotisés pour prétendre à une retraite à taux plein.

D'après la DRH groupe :

- la répartition de l'activité d'*Ebra Services* pourrait s'envisager sur quatre pôles (*DL*, *BJP*, *ADN*, *ERV*) au lieu d'un site unique à Houdemont
- la charge de travail de l'ensemble des services concernés (fabrication graphique, ordonnancement print et digital,

trafic digital, annonces classées, CRC et SVP) de tous les titres serait mutualisée au niveau du groupe et répartie sur un effectif global groupe produisant pour tout *Ebra* et non plus pour un seul titre

- les process seront industrialisés
- la répartition physique sur les sites se ferait selon les métiers : **prépresse** : Lyon, Veurey, Houdemont et Strasbourg ; **Centre Relations Clients (hors ADV)** : Houdemont et Strasbourg ; **annonces classées** : Houdemont ; **trafic digital** : Lyon ; **ordonnancement print et digital** : Lyon, Veurey, Houdemont et Strasbourg ; **SVP** : cinq à six informaticiens dans chaque imprimerie + une hotline groupe à Strasbourg.

Ce projet, qui repose uniquement sur un intérêt organisationnel, serait géré par un manager unique car, selon Valérie Noël « il faut stopper les armées mexicaines de cadres actuelles ».

À l'heure du co-working, du télétravail, de la visio-conférence et des outils digitaux modernes, la CGT a battu en brèche cette vision centralisatrice et a réaffirmé que seule la mobilité au volontariat pourrait être admise.

**Humainement et syndicalement la FILPAC-CGT ne se satisfiera pas de cette répartition qui tendrait à dire qu'un titre sur deux « passe entre les gouttes » et que « les autres » doivent se sacrifier.** Qui pourrait l'admettre ? Les 386 salariés, impactés par la décision du *Crédit Mutuel* de les licencier, méritent un traitement équitable et juste. **La CGT explorera toutes les pistes avec eux pour présenter le 14 novembre prochain des propositions qui sauront mettre l'accent sur l'aspect social et réaliste de la future organisation voulue par Philippe Carli.** Pour la CGT, il n'est pas question de l'accepter dans les termes exposés aujourd'hui.